

2.1. CAHIER DES CHARGES D'UNE ÉPREUVE DE LIGUE

LOGISTIQUE

SÉCURITÉ :

Prévenir le SAMU l'avant-veille de la tenue d'une compétition dans votre club

HEURES D'OUVERTURE :

1h avant le 1er départ (Vestiaire, Practice, Pro-shop, Bar avec sandwiches et petit-déjeuner)

11h30 : ouverture du restaurant

BÉNÉVOLES :

1 Arbitre (de préférence du club ou du département) désigné par la Ligue

1 ou 2 OEC de préférence du club désigné par la Ligue

1 starter

1 personne pour le recording, de préférence OEC, pour l'enregistrement sur RMS

Commissaires de parcours

LOCAUX :

1 salle avec table + chaises pour recording

1 salle pour la réunion des capitaines la veille de la compétition à 19h

MATÉRIEL :

2 voitures mises à disposition du Comité de l'épreuve

30 chariots (minimum) disponibles

Bombes de peinture (à récupérer auprès de la Ligue, sauf Divisions, Grands Prix et Trophées)

6 talkies (si disponibles, les récupérer auprès de la Ligue)

Horloge pour l'heure officielle

Cartes de score (les éditer)

3 Cornes de brume au minimum disponibles et en état de marche pour l'arrêt et la reprise de jeu

Tableau officiel (environ 2mx2m)

ORGANISATION SPORTIVE

COMITÉ DE L'ÉPREUVE :

Le Comité est désigné par le Directeur du Tournoi. Dans une compétition par équipes, en dehors des arbitres, aucun représentant d'un club engagé ne doit figurer dans le Comité à l'exception du Directeur du club qui reçoit la compétition.

Le Club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition. Le Comité de l'épreuve une fois sur place doit s'assurer que cette coordination a bien été organisée.

MARQUAGE DU TERRAIN :

1 mois avant la compétition, visite de l'arbitre accompagné d'un OEC du club et du greenkeeper, contrôle du marquage et de la position des piquets de hors limite, d'obstacles d'eau et des zones en réparation

1 semaine avant la compétition et selon les consignes de l'arbitre, marquage par l'OEC du club (vérifier la compatibilité canne/bombes de peinture)

La veille de la compétition, finalisation par l'arbitre et l'OEC désigné

La veille de la compétition, placement des drapeaux et marques de départ

RÉUNION DES CAPITAINES : la veille de la compétition à 19h sauf indication contraire

DÉPARTS :

Liste des engagés avec leurs heures de départ fournies par la Ligue sauf Grand Prix et Trophées publiée sur le site www.golf-centre.fr

RÉSULTATS :

Envoyés à la FFGolf (sportif@ffgolf.org) pour les compétitions interrégionales

Envoyés à la Ligue (competition@golf-centre.fr) pour toutes les épreuves du calendrier ci-dessus

TERRAIN :

Tonte : hauteur et fréquence : voir chapitre 9 Annexe D du document - Recommandations et conseils pour la gestion d'une compétition - téléchargeable sur le site de la Ligue

Attention ces normes sont impératives

Si votre intendant de terrain rencontre des difficultés de mise en œuvre de ces normes, contactez au plus vite la commission sportive de la Ligue

Piquetage et Règles locales, positions des drapeaux et marques de départ : le comité de l'épreuve est responsable de ces préparations

Greens tondu le matin avant le départ de la compétition

Bunkers débarrassés de tous détritiques et ratissés chaque jour

Fairways tondu la veille de la compétition

Rough en accord avec l'étalonnage (petit et grand rough)

Pas d'intervention des équipes d'entretien entre les parties sauf, à la demande de l'arbitre sur les greens et les départs pour éponger ou aspirer l'eau de pluie ou dégager des feuilles

JOURNÉE D'ENTRAÎNEMENT :

Les joueurs engagés (voir la liste des équipiers potentiels pour les épreuves par équipes) doivent accéder en priorité et gratuitement au terrain la veille de la compétition ou dans le mois précédent la compétition sur réservation. (Exception pour la Coupe du Centre I où le terrain ne sera accessible que la veille)

DÉPARTS DES MEMBRES OU DES GREEN-FEES :

Aucun départ ne devra avoir lieu avant la compétition

Départs possibles 1/2 heure après le dernier départ

ORGANISATION FINANCIÈRE

PARTICIPATION DU CLUB

Mis gracieusement à disposition : terrain, voiturettes, locaux, informatique

Journée d'entraînement la veille ou dans le mois précédent la compétition (sauf CC1) : accès gratuit et prioritaire des joueurs de la compétition sur réservation

Prise en charge des OEC non désignés par la Ligue et des bénévoles

PARTICIPATION DE LA LIGUE HORS GRANDS PRIX ET TROPHÉES

3/4 des droits d'engagement des équipes présentes aux compétitions fédérales adultes

Rétribution forfaitaire pour les compétitions jeunes de la Ligue

Prise en charge de l'arbitre et des OEC désignés : Hébergement, nourriture, frais de déplacements

Pour les interclubs seniors, cocktail des Finales limité à 60 €

Les Prix sont fournis par la Ligue pour les compétitions qu'elle organise

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Compétitions par équipes :

Pour les épreuves non fédérales (voir leur définition § 1.2.1-1 du vademecum fédéral), les conditions de participation édictées dans le Règlement général spécifique des épreuves fédérales par équipes (voir titre I du § 1.2.2-1 du vademecum fédéral) s'appliquent intégralement.

En ce qui concerne la redevance fédérale, cela veut dire que l'AS d'appartenance de l'équipe doit être à jour de sa redevance à la Ligue et au Comité départemental au moment de l'inscription de l'équipe.

Ces conditions s'appliquent à toutes les AS (avec terrain, sans terrain, entreprises, municipales).

Compétitions en simple ou en double :

Les conditions de participation seront spécifiées dans le Règlement particulier de chacune de ces épreuves, notamment en ce qui concerne l'obligation ou non de s'être acquitté du droit de jeu fédéral.